

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2834

27 décembre 2010

### SOMMAIRE

Aerium Place de Paris S.à r.l. ....	135998	Intercone S.A. ....	136028
Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l. ....	136005	International Trade Donaim S.A. ....	136028
Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l. .....	135990	Invensys European Holdings S.à r.l. ....	136028
Amer Sports Luxembourg S.à r.l. ....	135997	Invensys European Holdings S.à r.l. ....	136030
Atrium Development S.A. ....	136005	Inversiones Viso S.A. ....	136030
Bellday Holding S.à r.l. ....	136005	Jesté A.G. ....	136031
Biraghi Luxembourg S.A. ....	136013	Joliu S.A. ....	136031
Bla Investments S.A. ....	136025	Jupiter Merlin Funds ....	135988
Cadogan C1 S. à r. l. ....	136018	Kempen International Funds ....	135987
Cadogan Racing S.à r.l. ....	136019	LUXE CARS INTERNATIONAL Renting S.A. ....	135994
CARMAX Renting S.A. ....	135995	Mayriwa ....	136026
Cegetel Holdings II B.V. ....	136013	Mayriwa S.A.- SPF ....	136026
Cliffs International Lux I ....	136014	Oeno-Invest Advisory S.C.P.A. ....	136032
Cliffs International Lux II ....	136014	Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l. ....	136032
Consult Immo SA ....	136019	Pharmalux International Holding S.à r.l. .....	136024
Corporate Operational Strategies ....	136018	Résidence Magellan S.A. ....	136014
Editfin S.A. ....	136020	Retail Holding S.à r.l. ....	135998
Entreprise de peinture ZORN, Luxem- bourg, s.à r.l. ....	136021	Reyl (Lux) Tactical Allocations ....	135989
EuroZone Financing Company S.A. ....	136019	RREEF ....	135987
Fabula Finance S.A. ....	136021	Seldom S.A. ....	136028
General Intermediate Marketing Services .....	135995	Shamil Real Estate Financing S.A. ....	136018
Hyde Dollco S. à r.l. ....	135996	Shamil Real Estate Investment S.A. ....	136030
Ideal Standard International Americas Holding ....	136013	Swip Sicav ....	135995
Ikopart 1 ....	136021	Swisscanto (LU) ....	135996
Ikopart 2 ....	136024	The Jupiter Global Fund ....	135986
Immo AL 33 ....	136024	UBAM International Services ....	135992
Immo AL 35/37 ....	136024	UBP Advisory Services ....	135992
Immo PDP4 ....	136025	UBP Multifunds Advisory ....	135992
Infrabiz Holdings S.A. ....	136029	UBP Multifunds II Advisory ....	135992
Intensum Luxembourg S. à r.l. ....	136025	UBS Institutional Fund Management Com- pany S.A. ....	135996
Interbois S.A. ....	136025	UBS (Lux) Strategy Sicav ....	135989
Interbois S.A. ....	136026	VAM Global Funds (LUX) ....	135986

**VAM Global Funds (LUX), Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 128.175.

As the extraordinary general meeting of shareholders of the Company held on 23 December 2010 could not validly deliberate on the items of the agenda for lack of quorum, shareholders are hereby reconvened to attend an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

of the Company which will be held on 27 January 2011 at the offices of the law firm Elvinger, Hoss & Prussen at 2, place Winston Churchill, L-2014 Luxembourg at 11:30 a.m. (Luxembourg time) to deliberate and vote on the following agenda:

*Agenda:*

1. To resolve upon the liquidation of the Company.
2. To appoint Mr Benoni Dufour as liquidator (the "Liquidator") and to determine the Liquidator's powers and remuneration.

The Meeting may validly deliberate without any quorum. The passing of the resolutions requires the consent of two thirds of the votes cast.

Shareholders may vote in person or by proxy. Proxies given for the extraordinary general meeting of 23 December 2010 remain valid unless expressly revoked.

Shareholders who are not able to attend the Meeting are kindly requested to execute the proxy card (available at the registered office of the Company) and return it at 26, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg. To be valid, proxies must be received no later than 12 noon (Luxembourg time) on 26 January 2011.

For organisational purposes, shareholders (or their representative) wishing to attend in person must request an admittance card from VPB Finance S.A., by fax (+352 - 404 770 387), or by email (luxfunds.info@vpbank.com), or by regular mail at the address mentioned above by no later than 12 noon (Luxembourg time) on 26 January 2011. Only shareholders (or their representative) that have requested an admittance card will be admitted to the Meeting.

*By order of the Board of Directors.*

Référence de publication: 2010169867/260/28.

**The Jupiter Global Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 110.737.

NOTICE is hereby given to the shareholders in The Jupiter Global Fund that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of The Jupiter Global Fund will be held at its registered office at 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg at 10 am (Luxembourg time) on 14 January 2011 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditors and approval of the financial statements for the year ended 30 September 2010.
2. Dividend distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Election of Mr Adrian Creedy and re-election of Maître Jacques Elvinger, Mr Garth Lorimer Turner and Mr Patrick Zurstrassen as Directors.
5. Re-election of Auditor.
6. Approval of Directors' fees of 60,000 Euro net from 1 January to 31 December 2011.

17 November 2010.

*By Order of the Board of Directors.*

Registered office:

16, Boulevard d'Avranches

L-1160 Luxembourg

Notes:

1. If you cannot be personally present at the Annual General Meeting, please sign and date the enclosed form of proxy and return it to the administrator, HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. To be valid, forms of proxy must be received by 12 January 2011. Completion and return of a form of proxy will not prevent a shareholder from attending the meeting and voting in person.

2. Under Luxembourg law, there is no quorum requirement at the Annual General Meeting and to be validly passed, the resolutions require approval of a majority of the votes cast (whether in person or by proxy).

3. The Annual Report (which includes the Chairman's Statement, the Report of the Auditors and the financial statements) are available to Shareholders at the registered office of the Company, the Custodian and from every Paying Agent and Distributor and are also available at [www.jupiterinternational.com](http://www.jupiterinternational.com).

Référence de publication: 2010171665/41/35.

**RREEF, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 118.790.

All shareholders of RREEF, SICAV (the "Company") are hereby invited to an

**EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

that will be held at 11:00 a.m. on *January 26<sup>th</sup>, 2011* at the Company's office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The following items will feature on the agenda:

*Agenda:*

1. Decision relating to the merger of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities with DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities, sub fund of DWS Invest, SICAV, in accordance with Article 15 of the general section of the Sales Prospectus, effective from January 28<sup>th</sup>, 2011. As RREEF Global Real Estate Income Securities will be the Company's only remaining sub-fund at the time of the merger, the Extraordinary General Meeting will also decide on the liquidation of the Company.

The share classes of the sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities will be merged in the sub-fund DWS Invest RREEF Global Real Estate Securities as follows:

Share class of sub-fund RREEF Global Real Estate Income Securities	Share class of sub-fund DWS Invest RREEF Global real Estate Securities
IC(USD)H	LDH
IQ(USD)H	E1Q
LC(SGD)H	LDH
LC(USD)H	LDH
LQ(USD)H	LDH

The detailed merger plan is available on request at the registered office of the Company and was published in the Mémorial on November 23<sup>rd</sup>, 2010.

2. Miscellaneous.

The items that feature on the agenda of the Extraordinary General Meeting require no quorum to be present and decisions shall be taken with a two-third majority of the votes of the shares present or represented.

To be eligible to participate in the Extraordinary General Meeting and to exercise their voting right, shareholders must submit to the company, by January 18<sup>th</sup>, 2011 at the latest, the confirmation of a securities portfolio with a financial institute, which implies that the shares will be blocked until the close of the General Meeting. Shareholders can also be represented by a person authorised in writing to act on their behalf.

Luxembourg, December 2010 /January 2011.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010171667/755/36.

**Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

To the Shareholders,

You are invited to attend the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Shareholders (the "Meeting") of Kempen International Funds (the "Company") which will be held on *13 January 2011* at 2 p.m. C.E.T. at the registered office of the Company, as set out above, with the following agenda:

*Agenda:*

1. Approval of the Financial Statements for the accounting year ended 30 September 2010 including the Board of Directors' Report to the Shareholders and the Report of the Auditors for the accounting year ended 30 September 2010;

2. Discharge to be granted to the Directors of the Company with respect to the performance of their duties for the financial year ended 30 September 2010;
3. Appointment/re-appointment of the Directors of the Company until the next Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending 30 September 2011;
4. Re-election of the Auditors of the Company until the Annual General Meeting of Shareholders approving the Financial Statements for the accounting year ending on 30 September 2011;
5. Allocation of the results for the accounting year ended 30 September 2010;
6. Approval of Directors' Fees;
7. Any other business.

Shareholders, who cannot personally attend the Meeting and wish to be represented, are entitled to appoint a proxy to vote for them. Such proxy need not be a shareholder of the Company. To be valid, the proxy form, which is enclosed for your convenience, must be completed and sent to the attention of Mrs Christie Lemaire-Legrand, fax number +352 46 26 85 825 at the latest by 5 p.m. C.E.T. on 12 January 2011. We would be grateful if you could send the signed original by mail to the following address:

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.  
Attn: Mrs Christie Lemaire-Legrand LXC6 - 6004  
European Bank and Business Center  
6C, route de Trèves  
L-2633 Senningerberg  
Grand-Duchy of Luxembourg.

Please note that each share entitles the holder to one vote.

Resolutions on the above mentioned agenda will require no quorum and the resolutions will be passed by a simple majority of the shares present or represented at the Meeting.

The Proxy will remain in force if the Meeting, for whatever reason, is postponed.

The Audited Annual Report for the accounting year ended on 30 September 2010 can be obtained free of charge at the registered office of the Company.

*The Board of Directors.*

Référence de publication: 2010171666/755/42.

**Jupiter Merlin Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 139.274.

NOTICE is hereby given to the shareholders in Jupiter Merlin Funds that the

**ANNUAL GENERAL MEETING**

of Jupiter Merlin Funds will be held at its registered office at 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg at 10.30 am (Luxembourg time) on 14 January 2011 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

*Agenda:*

1. Acceptance of the Chairman's Statement and Report of the Auditors and approval of the financial statements for the year ended 30 September 2010.
2. Dividend distribution.
3. Discharge of the Board of Directors.
4. Election of Mr Adrian Creedy and re-election of Maître Jacques Elvinger, Mr Garth Lorimer Turner and Mr Patrick Zurstrassen.
5. Re-election of Auditor.
6. Approval of Directors' fees of 60,000 Euro net from 1 January to 31 December 2011.

17 November 2010.

*By Order of the Board of Directors.*

Registered office:

16, Boulevard d'Avranches  
L-1160 Luxembourg

Notes:

1. If you cannot be personally present at the Annual General Meeting, please sign and date the enclosed form of proxy and return it to the administrator, HSBC Securities Services (Luxembourg) S.A., 16, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg. To be valid, forms of proxy must be received by 12 January 2011. Completion and return of a form of proxy will not prevent a Shareholder from attending the meeting and voting in person.

2. Under Luxembourg law, there is no quorum requirement at the Annual General Meeting and to be validly passed, the resolutions require approval of a majority of the votes cast (whether in person or by proxy).

3. The Annual Report (which includes the Chairman's Statement, the Report of the Auditors and the financial statements) are available to Shareholders at the registered office of the Company, the Custodian and from every Paying Agent and Distributor and are also available at [www.jupiterinternational.com](http://www.jupiterinternational.com).

Référence de publication: 2010171669/41/33.

**UBS (Lux) Strategy Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 43.925.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Strategy Sicav (die "SICAV") werden hiermit informiert, dass die ERSTE AUSSERORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG der SICAV (die "Versammlung"), welche am 19. November 2010 abgehalten wurde nicht beschlussfähig war und somit über die Tagesordnungspunkte nicht beschliessen konnte. Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zu einer

**ZWEITEN AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der SICAV (die "Versammlung") eingeladen, die am 12. Januar 2011 um 14.00 Uhr am Gesellschaftssitz der SICAV, 33A avenue JF Kennedy in Luxemburg stattfindet. Die Tagesordnung umfasst die folgenden Punkte:

*Tagesordnung:*

1. Anpassung Art. 10 ("Ermittlung des Nettoinventarwertes") der Statuten

Der dritte Absatz nach den Regelungen betreffend Bewertung der Vermögenswerte wird wie folgt abgeändert:  
Falls an einem Handelstag die Summe der Zeichnungen bzw. Rücknahmen aller Aktienklassen eines Subfonds zu einem Nettokapitalzufluss bzw. -abfluss führt, kann der Nettoinventarwert des betreffenden Subfonds erhöht bzw. reduziert werden. Die maximale Anpassung ergibt sich aus dem ausführlichen Verkaufsprospekt. Berücksichtigt werden können sowohl die geschätzten Transaktionskosten und Steuerlasten, die dem Subfonds entstehen können, als auch die geschätzte Geld-/Briefspanne der Vermögenswerte, in die der Subfonds anlegt. Die Anpassung führt zu einer Erhöhung des Nettoinventarwertes, wenn die Nettobewegungen zu einem Anstieg der Anzahl der Aktien des betroffenen Subfonds führen. Sie resultiert in einer Verminderung des Nettoinventarwertes, wenn die Nettobewegungen einen Rückgang der Anzahl der Aktien bewirken. Der Verwaltungsrat kann für jeden Subfonds einen Schwellenwert festsetzen. Dieser kann aus der Nettobewegung an einem Handelstag im Verhältnis zum Nettofondsvermögen oder einem absoluten Betrag in der Währung des jeweiligen Subfonds bestehen. Eine Anpassung des Nettoinventarwertes würde somit erst erfolgen, wenn dieser Schwellenwert an einem Handelstag überschritten wird.

2. Verschiedenes

**ANMERKUNGEN:**

Inhaber von Inhaberaktien können an Abstimmungen auf der Versammlung teilnehmen, wobei die folgenden Modalitäten gelten:

- Sie können persönlich an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie bei der Versammlung ein Einlagenzertifikat vorlegen, das von der Depotbank UBS (Luxembourg) S.A. gegen die Einlage ihrer Anteilszertifikate ausgegeben wird. Die Anteilszertifikate müssen bei UBS (Luxembourg) S.A. spätestens bis zum 06. Januar 2011 hinterlegt werden.

- Sie können durch einen Stellvertreter an Abstimmungen teilnehmen. Hierzu müssen sie das Stellvertreterformular ausfüllen, das ihnen bei Einlage der oben genannten Anteilszertifikate ausgehändigt wird. Die Stellvertreterformulare müssen an UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. in 33A avenue J.F. Kennedy, L-2010 Luxembourg gesendet werden und der UBS (Lux) Strategy Sicav c/o UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. spätestens am 06. Januar 2011 vorliegen.

Derart hinterlegte Anteilszertifikate werden bis zum Tag nach der Versammlung einbehalten bzw. der etwaigen Beschlussung einer Vertagung.

Luxemburg, 25. November 2010

*Der Verwaltungsrat.*

Référence de publication: 2010163802/755/42.

**Reyl (Lux) Tactical Allocations, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 121.911.

Le Conseil d'Administration de la Sicav a décidé considérant la faiblesse des actifs affectant la rentabilité du compartiment Reyl (Lux) Tactical Allocations - Liquidity Fund (EUR) et son absence de perspectives de développement, de liquider ledit compartiment avec effet au 27 décembre 2010.

Luxemburg, le 27 décembre 2010.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010171668/7/10.

**Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 325.000.000,00.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 112.841.

Im Jahre zweitausend und zehn, den 13. Dezember um 14.00 Uhr, vor dem unterzeichneten Notar Camille Mines, mit Amtswohnsitz in Capellen,

haben sich anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung (die Generalversammlung),

1. die Allianz Finance II Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR173.711.148,60 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Nummer B 128.975 (die AZ Finance II), und

2. die YAO Investments S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Gesellschaftssitz in L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.D. Roosevelt, mit einem Gesellschaftskapital in Höhe von EUR25.100.000 und eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg unter der Sektion B Nummer 120.608 (die YAO Investments), und

3. die Allianz Lebensversicherungs-AG, eine Aktiengesellschaft deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 19, Reinsburgstraße in D-70178 Stuttgart, eingetragen im Handelsregister beim Amtsgericht Stuttgart unter Nummer HRB 20231 (die Allianz Leben),

in ihrer Eigenschaft als Gesellschafter der Allianz Investments I Luxembourg S.à r.l., eine luxemburgische Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) mit Sitz in 14, Boulevard F.D. Roosevelt in L-2450 Luxembourg (die Gesellschaft), eingefunden,

die gesamten Gesellschafter vertreten durch Herrn Christophe Ney, Rechtsanwalt, aufgrund dreier privatschriftlicher Vollmachten, welche jeweils am 10. Dezember 2010 in Luxemburg und Stuttgart ausgestellt wurden.

Die bei der Generalversammlung vertretenen Gesellschaftsanteile sind unter dem Namen des jeweiligen Gesellschafters auf einer dieser Urkunde beigefügten Anwesenheitsliste wiedergegeben, die ebenfalls von dem Vertreter der Erschienenen und dem unterzeichneten Notar unterschrieben wird.

Die Gesellschaft wurde am 2. Dezember 2005 durch die von dem in Capellen im Großherzogtum Luxemburg ansässigen Notar Camille Mines erstellte Urkunde gegründet, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 21. März 2006 unter der Nummer 588 veröffentlicht wurde. Die Satzung der Gesellschaft wurde zum letzten Mal abgeändert gemäß Urkunde vom 30. August 2010, aufgenommen durch Notar Camille Mines, mit Amtssitz in Capellen, welche im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations vom 3. November 2010 unter der Nummer 2355 veröffentlicht wurde.

Die Vollmachten bleiben, nach ne varietur Paraphierung durch den Notar und den Vertreter der Erschienenen, gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die AZ Finance II hält 6.250.000 (sechs Millionen zweihundertfünfzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro), die YAO Investments hält 175.000 (einhundertfünfundsiebzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro) und die Allianz Leben hält 825.000 (achthundertfünfundzwanzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro), sodass die Gesellschafter die gesamten gleichwertigen Anteile des Gesellschaftskapitals der Gesellschaft halten.

Die Generalversammlung hat sodann den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes in die Urkunde aufzunehmen:

I. Da das gesamte Gesellschaftskapital der Gesellschaft in Höhe von EUR725.000.000, namentlich 7.250.000 gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro), die in ihrer Gesamtheit von den hier ordnungsgemäß vertretenen Gesellschaftern gehalten werden, vertreten ist, ist diese außerordentliche Generalversammlung ordnungsgemäß konstituiert und mithin in der Lage, ordnungsgemäß über alle Gegenstände der nachstehenden Beschlüsse zu befinden.

II. Die Tagesordnung der Generalversammlung lautet wie folgt:

*Tagesordnung*

1. Verzicht auf Formalitätsregelungen der Einberufung;

2. (i) Rückkauf von 4.000.000 (vier Millionen) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro) (die Veräußerten Anteile) von der AZ Finance II gegen Zahlung von EUR 1.008.190.531 (eine Milliarde acht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) an die AZ Finance II, (ii) Annullierung der Veräußerten Anteile, (iii) Herabsetzung des Gesellschaftskapitals um EUR400.000.000 (vierhundert Millionen Euro) sowie (iv) Herabsetzung der gesetzlichen Rücklage um EUR40.000.000 (vierzig Millionen Euro) und Einzahlung von EUR40.000.000 (vierzig Millionen Euro) in die freie Rücklage der Gesellschaft.

3. Zahlung von EUR 1.008.190.531 (eine Milliarde acht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) an die AZ Finance II mittels Auszahlung von (i) EUR400.000.000 (vierhundert Millionen Euro) entsprechend der Summe des Nennwerts der Veräußerten Anteile und der Herabsetzung des Kapitals der Gesellschaft und (ii) EUR

608.190.531 (sechshundertacht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) aus der freien Rücklage der Gesellschaft.

4. Abänderung von Artikel 5 der Satzung der Gesellschaft.

Sodann trifft die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

#### *Erster Beschluss*

In Anbetracht der Tatsache, dass das gesamte Gesellschaftskapital anlässlich der gegenwärtigen Generalversammlung rechtmäßig vertreten ist, beschließt die Generalversammlung auf die Formalitätsregelungen der Einberufung zu verzichten; die Gesellschafter betrachten sich als rechtmäßig geladen und bestätigen volle Kenntnis der Tagesordnung zu haben, welche ihnen vorher mitgeteilt wurde.

#### *Zweiter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, mit Wirkung zum 15. Dezember 2010, (i) den Rückkauf von insgesamt 4.000.000 (vier Millionen) gleichwertiger Gesellschaftsanteile mit einem Nennwert von je EUR100 (einhundert Euro) von der AZ Finance II gegen Zahlung von EUR 1.008.190.531 (eine Milliarde acht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) an die AZ Finance II, (ii) die Annullierung der Veräußerten Anteile, (iii) das Gesellschaftskapital um einen Gesamtbetrag von EUR400.000.000 (vierhundert Millionen Euro) herabzusetzen, um es von EUR725.000.000 (siebenhundertfünfundzwanzig Millionen Euro), auf insgesamt EUR325.000.000 (dreihundertfünfundzwanzig Millionen Euro) herabzusetzen, sowie (iv) die gesetzliche Rücklage um EUR40.000.000 (vierzig Millionen Euro) herabzusetzen, um diese von EUR72.500.000 (zweiundsiebzig Millionen fünfhunderttausend Euro) auf insgesamt EUR32.500.000 (zweiunddreißig Millionen fünfhunderttausend Euro) herabzusetzen und EUR40.000.000 (vierzig Millionen Euro) in die freie Rücklage der Gesellschaft einzuzahlen.

Die Gesellschafter geben ausdrücklich ihr Einverständnis zu dem Rückkauf der Veräußerten Anteile durch die Gesellschaft und der Übertragung der Veräußerten Anteile an die Gesellschaft gemäß Artikel 189 des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Daraus ergeben sich für die Gesellschaft nunmehr folgende Anteilsverhältnisse:

Anteilsinhaber	Anzahl der gehaltenen Anteile
AZ Finance II . . . . .	2.250.000
YAO Investments . . . . .	175.000
Allianz Leben . . . . .	825.000
TOTAL . . . . .	<u>3.250.000</u>

#### *Dritter Beschluss*

Die Gesellschafter beschließen, dass vorgenannte Zahlung in Höhe von EUR 1.008.190.531 (eine Milliarde acht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) an die AZ Finance II, die dem aktuellen Marktwert der Veräußerten Anteile entspricht, wie folgt ausbezahlt ist:

(i) EUR400.000.000 (vierhundert Millionen Euro) entsprechend der Summe des Nennwerts der Veräußerten Anteile aus dem Gesellschaftskapital der Gesellschaft,

(ii) EUR 608.190.531 (sechshundertacht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) aus der freien Rücklage der Gesellschaft.

Des Weiteren stellen die Gesellschafter fest, dass die Gesellschaft über ausreichende freie Rücklagen verfügt, um den Betrag von EUR 1.008.190.531 (eine Milliarde acht Millionen einhundertneunzigtausend fünfhunderteinunddreißig Euro) an die AZ Finance II als Gegenwert der Veräußerten Anteile ausbezahlen.

#### *Vierter Beschluss*

Die Generalversammlung beschließt daraufhin, den Wortlaut von Artikel 5 der Satzung wie folgt im Sinne des vorangehenden Beschlusses zu ändern:

" **Art. 5.** Das Gesellschaftskapital beträgt EUR 325.000.000 (dreihundertfünfundzwanzig Millionen Euro), eingeteilt in 3.250.000 (drei Millionen zweihundertfünfzigtausend) gleichwertige Anteile mit einem Nennwert von je EUR 100 (einhundert Euro) pro Anteil."

#### *Gebühren*

Die Gebühren, Ausgaben, Honorare und sonstige Verbindlichkeiten welcher Art auch immer, die durch die vorliegende Beurkundung entstehen, gehen zulasten der Gesellschaft und betragen schätzungsweise EUR 6.900,.

Da keine weiteren Punkte auf der Tagesordnung stehen und keine weiteren Ersuchen gestellt wurden, wurde die Generalversammlung um 14.30 Uhr geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Capellen, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem, hat der Erschienene zusammen mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: C. Ney, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4496. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

Für gleichlautende Abschrift.

Capellen, den 21. Dezember 2010.

Référence de publication: 2010170095/121.

(100197324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2010.

**UBAM International Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 35.411.

**UBP Multifunds II Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 98.690.

**UBP Multifunds Advisory, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 86.759.

**UBP Advisory Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 74.044.

L'an deux mille dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

Ont comparu:

1) La société UBAM INTERNATIONAL SERVICES, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35 411 (ci-après la "Société Absorbante"),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 6 décembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 7 janvier 1991, numéro 6 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 17 décembre 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

ici représentée par son administrateur, Madame Isabelle ASSERAY, Membre de la Direction de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18 boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 17 décembre 2010.

2) La société UBP MULTIFUNDS II ADVISORY, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98 690 (ci-après la "Société Absorbée"),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 14 février 2004, numéro 186 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 avril 2010, numéro 784,

ici représentée par son administrateur, Madame Isabelle ASSERAY, Membre de la Direction de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18 boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 17 décembre 2010.

3) La société UBP MULTIFUNDS ADVISORY, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86 759 (ci-après la "Société Absorbée"),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 2 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 28 juin 2002, numéro 986 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Lu-

xembourg, en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 avril 2010, numéro 786,

ici représentée par son administrateur, Madame Isabelle ASSERAY, Membre de la Direction de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18 boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 17 décembre 2010.

4) La société UBP ADVISORY SERVICES, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74 044 (ci-après la "Société Absorbée"),

constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, en date du 4 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 25 mars 2000, numéro 230 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 janvier 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, du 15 avril 2010, numéro 786,

ici représentée par son administrateur, Madame Isabelle ASSERAY, Membre de la Direction de Union Bancaire Privée (Luxembourg) S.A., demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 18 boulevard Royal,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 17 décembre 2010.

Les copies certifiées conformes des décisions des conseils d'administration de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées (ensembles les "Sociétés Fusionnantes") signées ne varient par les mandataires des Sociétés Fusionnantes et le notaire instrumentant demeureront annexées au présent acte pour être soumises à la formalité de l'enregistrement.

Les comparants, agissant en leur capacité indiquée ci-dessus ont requis le notaire instrumentaire d'acter le projet de fusion de la Société Absorbante et des Sociétés Absorbées comme suit:

## PROJET DE FUSION

### A. Description des sociétés à fusionner

1. la société UBAM INTERNATIONAL SERVICES, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 35 411, société absorbante.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à quatre cent mille (400.000.-) francs suisses, représenté par huit mille (8.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2. la société UBP MULTIFUNDS II ADVISORY, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 98 690, société absorbée.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à cent dix-sept mille (117.000.-) francs suisses, représenté par mille cent soixante-dix (1.170) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) francs suisses chacune.

3. la société UBP MULTIFUNDS ADVISORY, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86 759, société absorbée.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à cent dix mille (110.000.-) francs suisses, représenté par mille cent (1.100) actions d'une valeur nominale de cent (100.-) francs suisses chacune.

4. la société UBP ADVISORY SERVICES, une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social à L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 74 044, société absorbée.

Le capital social est entièrement souscrit et libéré et s'élève à soixante-quinze mille (75.000.-) francs suisses, représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de sept cent cinquante (750.-) francs suisses chacune.

### B. Modalités de la fusion

1. La société anonyme UBAM INTERNATIONAL SERVICES entend fusionner avec les sociétés anonymes UBP MULTIFUNDS II ADVISORY, UBP MULTIFUNDS ADVISORY et UBP ADVISORY SERVICES en conformité avec les articles 278 à 280 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La fusion sera réalisée par voie d'absorption d'UBP MULTIFUNDS II ADVISORY, UBP MULTIFUNDS ADVISORY et UBP ADVISORY SERVICES, les sociétés absorbées, par UBAM INTERNATIONAL SERVICES, la société absorbante.

2. Depuis le 17 décembre 2010, la société absorbante est propriétaire:

- de 1.170 actions, représentant l'intégralité du capital souscrit d'UBP MULTIFUNDS II ADVISORY, la société absorbée,
- de 1.100 actions, représentant l'intégralité du capital souscrit d'UBP MULTIFUNDS ADVISORY la société absorbée,
- de 100 actions, représentant l'intégralité du capital souscrit d'UBP ADVISORY SERVICES, la société absorbée.

3. Il n'existe pas d'autres titres que les actions précitées.

4. La fusion prend effet d'un point de vue comptable le 28 janvier 2011.

Les opérations des sociétés absorbées sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la société absorbante à partir du 28 janvier 2011.

5. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni au commissaire aux comptes.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, durant un mois suivant la publication du présent projet de fusion au Mémorial C, de prendre connaissance au siège social de celle-ci de tous les documents prévus à l'article 267 (1) a), b), c) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

7. L'actionnaire de la société absorbante disposant d'au moins cinq pourcent (5%) des actions du capital souscrit a le droit de requérir, pendant ce même délai d'un (1) mois, la convocation d'une assemblée générale appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion et il peut sur demande en obtenir copie intégrale sans frais.

8. A défaut de convocation d'une telle assemblée ou du rejet de la fusion par l'assemblée générale, la fusion deviendra définitive un (1) mois après la publication au Mémorial ? du projet de fusion, soit le 28 janvier 2011 et entraînera de plein droit les effets prévus par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à savoir:

- a) la transmission universelle, tant entre les sociétés absorbées et la société absorbante qu'à l'égard des tiers, de l'ensemble du patrimoine actif et passif des sociétés absorbées à la société absorbante;
- b) les sociétés absorbées cessent d'exister;
- c) les actions des sociétés absorbées détenues par la société absorbante sont annulées.

9. Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes des sociétés absorbées prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes des sociétés absorbées.

10. Les documents sociaux des sociétés absorbées seront conservés pendant le délai légal au siège social de la société absorbante.

11. Remise des documents sociaux: après la réalisation de la fusion, les sociétés absorbées devront remettre à la société absorbante tous les documents sociaux en original, tels que l'acte de constitution, les documents et pièces comptables, tous les actes ou contrats relatifs aux actifs, les écrits et pièces relatifs aux opérations de la société, les valeurs mobilières, les contrats et engagements bancaires, les archives et les autres documents relatifs aux droits transférés.

12. La société absorbante liquidera, le cas échéant, toutes les dettes fiscales.

Conformément à l'article 271 de la loi précitée du 10 août 1915, telle que modifiée, le notaire instrumentant déclare avoir vérifié et atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes et du présent projet de fusion.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux personnes comparantes, connues du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les personnes comparantes ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. ASSERAY, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 21 décembre 2010. Relation: MER / 2010 / 2430. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME

Mersch, le 21 décembre 2010.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2010169865/142.

(100196622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

**LUXE CARS INTERNATIONAL Renting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 146.886.

Faillite de: Luxe Cars International Renting SA de droit luxembourgeois.

Par jugement du tribunal de commerce de Nivelles (B), du 18 octobre 2010, a été déclarée ouverte, sur aveu, la faillite de Luxe Cars International Renting SA de droit luxembourgeois en abrégé LCI, Val Sainte Croix 7, L 1371 Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), établissement situé à B-1390 Grez-Doiceau, Champ de Presenne 30.

N° RCS: B 146886

Activité: location de véhicules automobiles.

Juge-commissaire: M. Quidbach, Lievin.

Curateur: Me Speidel, Marc-Alain, avocat, à B-1380 Lasne, chaussée de Louvain 523.

Date limite du dépôt des créances: dans les trente jours de la date de la faillite.

Dépôt par la curatelle du premier procès-verbal de vérification des créances au greffe: au plus tard le 6 décembre 2010.

Dit que les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, ont le moyen d'en faire déclaration au greffe, conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Référence de publication: 2010169864/20.

(100188937) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**G.I.M.S., General Intermediate Marketing Services, Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 74.380.

—  
Faillite de: General Intermédiaire Marketing Services SA de droit luxembourgeois.

Par jugement du tribunal de commerce de Nivelles (B), du 18 octobre 2010, a été déclarée ouverte, sur aveu, la faillite de General Intermediate Marketing Services SA de droit luxembourgeois, en abrégé G.I.M.S., Val Sainte Croix 7, L 1371 Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), établissement situé à B-1390 Grez-Doiceau, Champ de Presenne 30.

N° RCS: B 74380

Activité: location de véhicules automobiles.

Juge-commissaire: M. Quoidbach, Lievin.

Curateur: Me Speidel, Marc-Alain, avocat, à B-1380 Lasne, chaussée de Louvain 523.

Date limite du dépôt des créances: dans les trente jours de la date de la faillite.

Dépôt par la curatelle du premier procès-verbal de vérification des créances au greffe: au plus tard le 6 décembre 2010,

Dit que les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, ont le moyen d'en faire déclaration au greffe, conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Référence de publication: 2010169863/20.

(100188934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**CARMAX Renting S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 113.795.

—  
Faillite de: Carmax Renting SA de droit luxembourgeois.

Par jugement du tribunal de commerce de Nivelles (B), du 18 octobre 2010, a été déclarée ouverte, sur aveu, la faillite de Carmax Renting SA de droit luxembourgeois, Val Sainte Croix 7, L 1371 Luxembourg (grand-duché de Luxembourg), établissement situé à B-1390 Grez-Doiceau, Champ de Presenne 30.

N° RCS: B113795

Activité: location de véhicules automobiles.

Juge-commissaire: M. Quoidbach, Lievin.

Curateur: Me Speidel, Marc-Alain, avocat, à B-1380 Lasne, chaussée de Louvain 523.

Date limite du dépôt des créances: dans les trente jours de la date de la faillite.

Dépôt par la curatelle du premier procès-verbal de vérification des créances au greffe: au plus tard le 6 décembre 2010.

Dit que les personnes physiques qui se sont constituées sûreté personnelle du failli, ont le moyen d'en faire déclaration au greffe, conformément à l'article 72ter de la loi sur les faillites.

Référence de publication: 2010169862/20.

(100188940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 décembre 2010.

---

**Swip Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 128.631.

—  
**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale extraordinaire de la Société tenue en date du 16 décembre 2010*

L'Assemblée Générale extraordinaire de la Société:

- approuve le rapport de l'auditeur à la liquidation;
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 16 décembre 2010;

- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: State Street Bank Luxembourg S.A., 49 Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

SWIP SICAV, en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2010169446/19.

(100197133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2010.

---

### **Swisscanto (LU), Fonds Commun de Placement.**

Das Verwaltungsreglement des Anlagefonds SWISSCANTO (LU) wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SWISSCANTO (LU) MANAGEMENT COMPANY S.A.

Unterschrift

Référence de publication: 2010153474/10.

(100176453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 novembre 2010.

---

### **Hyde Dollco S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 150.000,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 104.254.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 10 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Charles Lowe, avec adresse professionnelle au Laurence Pountney Hill, EC4R OHH Londres, Royaume-Uni, de son mandat de gérant B avec effet au 23 novembre 2010

2. nomination de David King, avec adresse professionnelle au Laurence Pountney Hill, EC4R OHH Londres, Royaume-Uni au mandat de gérant B avec effet au 23 novembre 2010 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155968/16.

(100180323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

### **UBS Institutional Fund Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 67.517.

L'an deux mil dix, le vingt-neuf octobre.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "UBS Institutional Fund Management Company S.A." une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy,

constituée sous la dénomination de UBS BRINSON FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 21 du 14 janvier 1999,

modifié pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 05 juillet 2006, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1884 du 07 octobre 2006,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro B.67.517.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Peter SASSE, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme secrétaire.

L'assemblée choisit Madame Norma CHRISTMANN, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, comme scrutatrice.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

- 1.- Den Liquidationsprozess der Gesellschaft zu starten und alle notwendigen Schritte dahingehend einzuleiten.
- 2.- UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. mit dem Recht zur Substitution an eine natürliche Person als Liquidatorin zu bestellen und diese zu beauftragen, mit Hilfe eines Wirtschaftsprüfers einen Liquidationsbericht zu erstellen.
- 3.- Verschiedenes.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

III. Que l'intégralité du capital étant représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires représentés se reconnaissent dûment convoqués et déclarent par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale après délibération, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide de dissoudre et de mettre la société UBS Institutional Fund Management Company S.A. en liquidation à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'Assemblée Générale nomme la société UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, (RCSL B.58.535), aux fonctions de liquidateur avec pouvoir de substitution à une personne physique, laquelle aura les pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi ou les statuts de la société.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 9.45 heures.

*Evaluation.*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à environ 750,- EUR.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N.CHRISTMANN, P.SASSE, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48100. Reçu 12.-€ (douze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156195/59.

(100180091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Amer Sports Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 110.287.

Par résolutions signées en date du 3 novembre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission des gérants suivants avec effet immédiat:
  - Kristiina Kemetter, avec adresse au 8 B 37, Maneesikatu, 00170, Helsinki, Finlande
  - Jussi Siitonen, avec adresse professionnelle au 91, Mäkelänkatu, 00601, Helsinki, Finlande
2. nomination des gérants suivants avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:
  - Tiina Lencioni, avec adresse au 7A, Kyyluodontie, 00200, Helsinki, Finlande
  - Sari Veistelehto, avec adresse au 12 A 4, Tammisalontie, 00830, Helsinki, Finlande

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155808/17.

(100180320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Aerium Place de Paris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 105.171.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155804/9.

(100180255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Retail Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 156.882.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eighteenth day of November, day of November

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

"Entreprise Vert 8 S.à r.l.", a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B 155 286

The founder is here represented by Flora Gibert, notary's clerk, residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The beforesaid proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such parties have requested the notary to draw up the following by-laws of a "société à responsabilité limitée" which it declares to incorporate.

**Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1.** There is hereby formed a "société à responsabilité limitée", private limited liability company, governed by the present articles of incorporation and by current Luxembourg laws, especially the laws of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "sociétés à responsabilité limitée", as amended, and the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's name is "Retail Holding S.à r.l.".

**Art. 3.** The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and particular for shares or securities of any company purchasing the same, to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company has a direct or indirect financial interest, any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed, to acquire (in Luxembourg and elsewhere), whether directly or indirectly, any real estate (including but not limited to industrial, commercial, financial and residential real estate), to finance such acquisitions, and also to create, acquire, finance and/or manage any other companies or other legal entities necessary to carry out the objects and also to manage and/or develop any real estate so acquired and finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose, however without taking advantage of the Act of July 31<sup>st</sup>, 1929, on Holding Companies.

**Art. 4.** The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the management should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the management of the Company.

**Art. 5.** The Company is constituted for an unlimited duration.

**Art. 6.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

**Art. 7.** The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are neither allowed, in circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings.

### Capital - Shares

**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares of EUR 0.01 (one euro cent) each.

**Art. 9.** Each share confers an identical voting right at the time of decisions taking.

**Art. 10.** The shares are freely transferable among the shareholders.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless members representing at least three-quarter of the corporate capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Otherwise it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the co-ordinate law on trading companies.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admit only one owner for each of them.

### Management

**Art. 11.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding a majority of votes.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, boards of managers will be validly held provided that the majority of managers be present.

In this case, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating member of the Board of Managers is able to hear and to be heard by all other participating members whether or not using this technology, and each participating member of the Board of Managers shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by phone.

The powers and remunerations of any managers possibly appointed at a later date in addition to or in the place of the first managers will be determined in the act of nomination.

**Art. 12.** Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a mandatory he is only responsible for the execution of his mandate.

The company shall indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses, damages, compensation and costs reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the

Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement, and only to the extent the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 13.** Managers decisions are taken by meeting of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex another manager as his proxy.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meeting.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated by writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier, or by phone, teleconferencing or other telecommunications media.

#### Shareholders decisions

**Art. 14.** Shareholders decisions are taken by shareholder's meetings.

However, the holding of meeting is not compulsory as long as the shareholders number is less than twenty-five.

In such case, the management can decide that each shareholder shall receive the whole text of each resolution or decisions to be taken, expressly drawn up by writing, transmitted by ordinary mail, electronic mail or telecopier.

**Art. 15.** Resolutions are validly adopted when taken by shareholders representing more than half of the capital.

If this quorum is not attained at a first meeting, the shareholders are immediately convened by registered letters to a second meeting.

At this second meeting, decisions will be taken at the majority of voting shareholders whatever majority of capital be represented.

However, decisions concerning an amendment of the articles of association must be taken by a majority vote of shareholders representing the three quarters of the capital.

Every meeting shall be held in Luxembourg or such other place as the managers may from time to time determine.

A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the dispositions of Section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof, all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole shareholder.

#### Financial year - Balance sheet

**Art. 16.** The Company's financial year begins on January 1<sup>st</sup> and closes on December 31<sup>st</sup>.

**Art. 17.** Each year, as of the 31<sup>st</sup> of December, the management will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the manager(s) toward the company.

At the same time, the management will prepare a profit and loss account which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the balance sheet.

**Art. 18.** Each shareholder may inspect at the head office the inventory, the balance sheet and the profit and loss account.

**Art. 19.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

#### Interim dividends

**Art. 20.** Notwithstanding the provisions of article 19 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current fiscal year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution. It being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

### Winding-Up - Liquidation

**Art. 21.** The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders at the pro-rata of their participation in the share capital of the company.

### Applicable law

**Art. 22.** The laws here above mentioned in article 1st shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

### Transitory measures

Exceptionally the first financial year shall begin today and end on December 31, 2010.

### Subscription - Payment

All the 1,250,000 (one million two hundred fifty thousand) shares representing the capital have been entirely subscribed as follows and fully paid up in cash:

Entreprise Vert 8 S.à r.l. ....	1,250,000
	<u>1,250,000</u>

Therefore the amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) is as now at the disposal of the Company Retail Holding S.à r.l., proof of which has been duly given to the notary.

### Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand three hundred euro.

### General meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Are appointed as managers for an undetermined duration

- Mr Frank Przygodda, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

- Mrs Daniela Weber, manager, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg;

In accordance with article eleven of the by-laws, the Company shall be bound by the single signature of any manager.

2) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg-City.

On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes

Im Jahr zwei tausend und zehn am achtzehnten November

Vor dem unterzeichneten Notar Joseph Elvinger, mit Sitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

sind erschienen:

“Entreprise Vert 8 S.à r.l.”, Gesellschaft gegründet unter der Gesetzgebung Luxembourgs, mit Sitz in L-1882 Luxembourg, 5 rue Guillaume Kroll, eingetragen im Handelsregister unter Sektion B 155.286.

Der Gründer ist hier vertreten durch Flora Gibert, wohnhaft in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht.

Besagte Vollmachten, welche nachdem sie „ne varietur“ von dem Bevollmächtigten der erschienenen Personen und dem unterzeichneten Notar unterzeichnet wurden, im Anhang dieser Akte bleiben, um mit dieser zusammen eingetragen zu werden.

Diese erschienenen Parteien, wie oben angegeben vertreten, haben den unterzeichneten Notar beauftragt, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) wie folgt aufzunehmen:

### Sitz - Zweck - Dauer

**Art. 1.** Es wird eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, die dieser Satzung und den derzeitigen luxemburgischen Gesetzen unterliegt und insbesondere den abgeänderten Gesetzen vom 10. August 1915 über Handelsgesell-

schaften, vom 18. September 1933 und vom 28. Dezember 1992 über Gesellschaften mit beschränkter Haftung sowie die vorliegende Satzung.

**Art. 2.** Der Name der Gesellschaft ist „Retail Holding S.à r.l.“

**Art. 3.** Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Anteilen und Beteiligungen in jeder Form an kommerziellen, industriellen, finanziellen oder sonstigen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Kauf von jeglichen Wertpapieren und Rechten durch Beteiligung, Einlagen, Zeichnung, Kauf oder Kaufoption, Verhandlung oder auf sonst eine Art sowie der Kauf von Patenten und Lizenzen, oder von sonstigen Eigentümern, Rechten und Interessen, die die Gesellschaft als angemessen erachtet und im Allgemeinen diese zu verwalten, entwickeln, verkaufen oder veräußern, ganz oder teilweise für den Zweck den die Gesellschaft als angemessen erachtet, und insbesondere für Aktien oder Wertpapiere von Unternehmen die diese kaufen, die Beteiligung, die Unterstützung in und von finanziellen, kommerziellen oder sonstigen Transaktionen, und jeder Holding Gesellschaft, Tochtergesellschaft, in der sie ein direktes oder indirektes finanzielles Interesse hat, jegliche Unterstützung, Darlehen, Vorschüsse und Garantien zu geben, Geld zu leihen und zu verleihen, gleich in welcher Art und die Rückzahlung von dem geliehen Geld zu sichern, in Luxemburg oder im Ausland, direkt oder indirekt, jegliche unbeweglichen Güter zu kaufen, diese Käufe zu finanzieren und andere Unternehmen oder Rechtspersonen zu gründen, kaufen, finanzieren und/oder zu verwalten und ebenfalls die so gekauften unbeweglichen Güter zu verwalten und/oder zu entwickeln und schließlich alle Operationen, die direkt oder indirekt zu der Förderung dieser Zweckerfüllung beitragen jedoch ohne das Gesetz vom 31. Juli 1929 über Holding-Gesellschaften zu nutzen.

**Art. 4.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt Großherzogtum Luxemburg.

Er kann an jeglichen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden durch einen Beschluss der außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter, die wie für die Änderung der Satzung beschließt.

Auf Beschluss der Geschäftsführer, kann der Sitz der Gesellschaft innerhalb der Gemeinde verlegt werden.

Sollten nach Erachten der Geschäftsführung außerordentliche Ereignisse eintreten oder bevorstehen, ob politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art, die den normalen Tätigkeitsverlauf am Gesellschaftssitz oder die Kommunikation mit dem Gesellschaftssitz oder zwischen dem Gesellschaftssitz und dem Ausland beeinträchtigen, kann die Geschäftsführung den Gesellschaftssitz zeitweilig ins Ausland verlegen und dies bis zum Ende dieser anormalen Umstände. Diese provisorischen Maßnahmen werden die Staatsangehörigkeit der Gesellschaft keineswegs beeinträchtigen. Diese bleibt, trotz der zeitweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes luxemburgischer Staatsangehörigkeit.

**Art. 5.** Die Gesellschaft wird auf unbefristete Dauer gegründet.

**Art. 6.** Das Leben der Gesellschaft ist nicht beendet durch den Tod, die Aufhebung der bürgerlichen Rechte, Konkurs oder Insolvenz eines der Gesellschafter.

**Art. 7.** Die Gläubiger, Vertreter, rechtmäßigen Inhaber und Erben der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen, weder die Beschlagnahme des Eigentums und der Dokumente der Gesellschaft veranlassen, noch können sie in irgendeiner Weise in die Geschäftsführung der Gesellschaft eingreifen. Für die Ausübung ihrer Rechte müssen sie sich auf die Finanzberichte und die Beschlüsse der Versammlungen berufen.

### Kapital - Aktien

**Art. 8.** Das Gesellschaftskapital beläuft sich auf €12.500 (zwölf tausend fünf hundert Euro), aufgeteilt auf 1.250.000 (eine Million zweihundertfünfzig tausend) Anteile von jeweils €0,01 (einem Cent)

**Art. 9.** Alle Anteile haben die gleichen Rechte zum Zeitpunkt der Beschlussnahme.

**Art. 10.** Unter den Gesellschaftern sind die Anteile frei übertragbar.

Die Anteile dürfen nicht „inter vivos“ an Nicht-Gesellschafter übertragen werden, es sei denn die Vertreter von wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals haben einer Übertragung in der Generalversammlung zugestimmt.

Weiterhin gelten die Bestimmungen von Artikel 189 und 190 des Gesetzes über Handelsgesellschaften.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar und sie nimmt je Anteil nur einen Inhaber an.

### Geschäftsführung

**Art. 11.** Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet. Bei mehreren Geschäftsführern bilden diese die Geschäftsführung. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein. Die Geschäftsführer können zu jeder Zeit mit oder ohne Grund durch einen Beschluss des/der Gesellschafter widerrufen werden.

In dem Umgang mit Dritten werden die Geschäftsführer alle Befugnisse haben um im Namen der Gesellschaft zu handeln und Operationen in Einklang mit dem Gesellschaftszweck und unter Beachtung der Bestimmungen dieser Satzung durchzuführen.

Alle Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder diese Satzung der Generalversammlung der Gesellschafter vorbehalten sind, unterliegen der Kompetenz des alleinigen Geschäftsführers oder der Geschäftsführung.

Die Gesellschaft ist durch die Einzelunterschrift des alleinigen Geschäftsführers oder, bei mehreren Geschäftsführern, durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann seine) können ihre Befugnisse für besondere Aufgaben an einen oder mehrere ad hoc Beauftragte übertragen.

Der alleinige Geschäftsführer oder, im Falle von mehreren Geschäftsführern, zwei Geschäftsführer (kann) können die Zuständigkeiten und Entlohnung (falls zutreffend) dieses Beauftragten bestimmen, sowie die Dauer seines Mandats oder sonstige zutreffenden Bedingungen davon.

Im Falle von mehreren Geschäftsführern, werden die Sitzungen der Geschäftsführung gültig abgehalten, wenn eine Mehrheit der Geschäftsführer anwesend ist.

In diesem Fall werden die Beschlüsse der Geschäftsführung durch die Mehrzahl der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer angenommen.

Die Benutzung von Videokonferenzeinrichtungen und Telefonkonferenzen sind zugelassen, wenn jeder teilnehmende Geschäftsführer in der Lage ist, alle teilnehmenden Geschäftsführer zu hören und von diesen gehört zu werden, gleich ob sie diese Technologie benutzen oder nicht und jeder teilnehmende Geschäftsführer gilt als anwesend und ist dazu ermächtigt, per Video oder Telefon abzustimmen.

Die Befugnisse und Entlohnungen der Geschäftsführer, die an einem späteren Datum zusätzlich oder an Stelle der ersten Geschäftsführer ernannt werden, werden in der Ernennungsurkunde bestimmt.

**Art. 12.** Keiner der Geschäftsführer übernimmt in seiner Funktion eine persönliche Haftung betreffend seine Verpflichtungen im Namen der Gesellschaft. Als Beauftragter ist er lediglich zuständig für die Ausübung seines Mandats.

Die Gesellschaft wird alle Geschäftsführer und ihre Erben, Beauftragten unbeschädigt halten von allen Ausgaben, Schäden, Ausgleichen und Kosten, die auf vernünftige Weise in Verbindung mit einer Handlung, einem Verfahren entstehen, in denen sie eine Partei sein können aufgrund ihrer Funktion als Geschäftsführer der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft oder einer anderen Gesellschaft in der die Gesellschaft Aktien hält oder Gläubiger ist und durch die er keine Entschädigung erhält außer in Verbindung mit Angelegenheiten in denen er schließlich wegen grober Fahrlässigkeit oder schwerwiegendem Verfehlen verurteilt wird. Im Falle einer Regelung erfolgt die Entschädigung lediglich, wenn die Gesellschaft von ihren Rechtsbeiständen in Kenntnis gesetzt wird, dass die zu entschädigende Person ihre Verpflichtungen nicht verletzt hat. Das vorliegende Recht auf Entschädigung schließt die anderen Anrechte dieser Person nicht aus.

**Art. 13.** Die Beschlüsse der Geschäftsführung werden in dessen Sitzungen gefasst.

Jeder Geschäftsführer kann in einer Sitzung der Geschäftsführung vertreten sein durch einen von ihm per Fax, Telegramm oder Telex bezeichnetes anderes Mitglied.

Ein schriftlicher Beschluss, der von allen Geschäftsführern unterzeichnet ist, ist richtig und gültig als wäre er bei der Sitzung der Geschäftsführung angenommen worden. Ein solcher Beschluss wird ausdrücklich per Rundschreiben, per Brief, elektronische Post, Telefon, Telekonferenz oder Telekommunikationsmittel getroffen.

### Beschlüsse der Gesellschafter

**Art. 14.** Gesellschafterbeschlüsse werden auf der Generalversammlung der Gesellschafter getroffen.

Die Einberufung dieser Versammlung ist nicht erforderlich solange es weniger als fünfundzwanzig Gesellschafter gibt.

In diesem Fall kann die Geschäftsführung beschließen, jedem Gesellschafter den vollständigen Text der Beschlüsse zuzuschicken, dies in schriftlicher Form und per Brief, elektronischer Post oder Telefax.

**Art. 15.** Beschlüsse werden gültig angenommen sofern Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, dafür gestimmt haben.

Wenn dieses Quorum bei der ersten Versammlung nicht erreicht ist, werden die Gesellschafter sofort per Einschreiben zu einer zweiten Versammlung einberufen.

Auf dieser zweiten Versammlung werden die Beschlüsse durch die Mehrheit des vertretenen Kapitals gefasst.

Beschlüsse für die Änderung der Satzung müssen durch eine Mehrheitsabstimmung der Gesellschafter getroffen werden, die wenigstens drei Viertel des Kapitals darstellen.

Jede Versammlung findet in Luxemburg statt oder an einem Ort, der von den Geschäftsführern beschlossen wird.

### Geschäftsjahr - Bilanz

**Art. 16.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 17.** Jedes Jahr, am 31. Dezember, erstellt die Geschäftsführung eine Bilanz mit der Angabe der Wirtschaftsgüter der Gesellschaft sowie der Guthaben und Schulden zusammen mit einer Zusammenfassung der Verpflichtungen und der Schulden der Geschäftsführer gegenüber der Gesellschaft.

Gleichzeitig erstellt die Geschäftsführung eine Gewinn- und Verlustrechnung, die der Generalversammlung zusammen mit der Bilanz zur Zustimmung unterbreitet wird.

**Art. 18.** Jeder Gesellschafter kann dieses Inventar und die Bilanz am Sitz der Gesellschaft einsehen.

**Art. 19.** Die Erträge eines Geschäftsjahres, nach Abzug der Allgemein- und Betriebskosten, Aufwendungen und Abschreibungen, stellen den Nettogewinn der Gesellschaft für dieses Geschäftsjahr dar.

Von dem so berechneten Nettogewinn werden jedes Jahr fünf Prozent abgezogen und der gesetzlichen Rücklage zugeführt.

Dieser Abzug ist nicht mehr erforderlich, sobald der Betrag der gesetzlichen Rücklage ein Zehntel des Nennkapitals der Gesellschaft erreicht hat. Die Rücklage muss wieder aufgenommen werden, wenn dies nicht mehr der Fall ist, gleich aus welchem Grunde.

Der Saldo steht der Gesellschaft frei zur Verfügung.

Die Geschäftsführer können jedoch, mit der Mehrheit der Stimmen und in Einklang mit der geltenden Gesetzgebung, beschließen, diesen Saldo vorzutragen oder einer außerordentlichen Rücklage zuzuführen.

### Zwischendividende

**Art. 20.** Ungeachtet der Rücklagen aus Artikel 19 der Satzungen und mit vorheriger Genehmigung oder Bestätigung der Generalversammlung kann die Geschäftsführung entscheiden, Zwischendividenden vor Ende des laufenden Geschäftsjahres auszuzahlen, auf Basis eines Zwischenabschlusses, der aufweist, dass genügend Finanzmittel für die Ausschüttung zur Verfügung stehen. Der auszuschüttende Betrag darf nicht grösser sein als die realisierten Gewinne des letzten Geschäftsjahres, vermehrt um den Gewinnvortrag und die ausschüttbaren Rücklagen und vermindert um den Verlustvortrag sowie die Beträge, die laut Gesetz oder Satzung der Rücklage zuzurechnen sind.

### Auflösung

**Art. 21.** Die Auflösung wird von einem oder mehreren Liquidatoren vorgenommen, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, die von den Gesellschaftern ernannt sind, die auch deren Befugnisse und Entlohnung bestimmen.

Nach Abschluss der Auflösung der Gesellschaft wird das Guthaben der Gesellschaft an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung am Kapital der Gesellschaft, verteilt.

### Geltende Gesetzgebung

**Art. 22.** Es wird Bezug genommen auf die im ersten Artikel angeführten Gesetzesbestimmungen sofern diese nicht ausdrücklich durch diese Satzung aufgehoben sind.

### Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tag der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2010.

### Zeichnung - Zahlung

Alle Anteile wurden vollständig und wie folgt eingezahlt:

Entreprise Vert 8 S.à r.l. ....	1.250.000
	1.250.000

Der Betrag von €12.500 (zwölf tausend fünf hundert euro) entsprechend dem Gesellschaftskapital steht der Gesellschaft Retail Holding S.à r.l. ab sofort zur Verfügung, wie dies dem Notar belegt wurde.

### Kostenschätzung

Die Kosten, Ausgaben, Gebühren und Lasten gleich welcher Art, die die Gesellschaft in Verbindung mit ihrer Gründung tragen oder bezahlen muss, wurden auf ein tausend drei hundert Euro geschätzt.

### Generalversammlung

Sofort nach der Gründung der Gesellschaft, haben die oben bezeichneten Personen, die die Gesamtheit des gezeichneten Kapitals darstellen und die der Sitzung erteilten Befugnisse ausüben, folgende Beschlüsse getroffen:

Als Geschäftsführer der Gesellschaft auf unbestimmte Dauer wurden ernannt:

- Herr Frank Przygodda, Manager, mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,
- Frau Daniela Weber, Manager, mit beruflicher Adresse 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg,

In Einklang mit Artikel 11 dieser Satzung, ist die Gesellschaft durch die Einzelunterschrift eines Geschäftsführers gebunden.

Die Gesellschaft wird ihren Sitz in 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxemburg haben.

Der unterzeichnete Notar, der Englisch spricht und versteht, bestätigt hiermit dass auf Anfrage der oben erschienenen Partei, dieser Akt auf Englisch verfasst wurde und von der deutschen Übersetzung gefolgt ist. Auf Anfrage der gleichen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Zur Beurkundung dessen, dieser Akt aufgenommen wurde in Luxemburg, Datum wie Eingangs.

Nach Vorlesung dieses Dokuments, hat die erschienene Person dieses zusammen mit dem Notar unterzeichnet.

Signé: F.GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51502. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010156115/362.

(100180026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Affiliated Computer Services Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 114.263.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155805/10.

(100180261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Atrium Development S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 127.123.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010155814/11.

(100180117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Bellday Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.870.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the sixteenth day of November.

Before Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Rambrouch, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 46448, here represented by Mrs Wendy PIERGOLAM, private employee, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as hereabove stated, has requested the officiating notary to document the following articles of incorporation of a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company (the "Articles"), it deems to incorporate as partner or with any person or entity which may become partner of this company in the future.

**Art. 1. Name.**

There is hereby formed a "Société à responsabilité limitée", private limited liability company under the name "Bellday Holding S.à r.l.", (the "Company") governed by the present Articles of incorporation and by current Luxembourg laws, and in particular the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies (the "Law"), and the law of September 18<sup>th</sup>, 1933 and of December 28<sup>th</sup>, 1992 on "Sociétés à responsabilité limitée".

**Art. 2. Object.**

The purpose of the Company shall be the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and securities of whatever nature, including bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and other intellectual property rights.

The Company may borrow in any way form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt or other equity securities. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other companies which form part of the same group of companies as the Company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies, which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may further mortgage, pledge, hypothecate, transfer or otherwise encumber all or some of its assets. The Company may generally employ any techniques and utilise any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations risk, interest rate fluctuation risk and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions, which may be or are conducive to the above-mentioned paragraphs of this Article 2.

### **Art. 3. Registered office.**

The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office of the Company may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of managers.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of partner(s) deliberating in the manner provided by the Law.

The Company may have offices and branches (whether or not a permanent establishment) both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of managers should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of managers of the Company.

### **Art. 4. Duration.**

The Company is established for an unlimited duration.

The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any partner.

### **Art. 5. Capital.**

The capital of the Company is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Cent) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of partner(s) adopted in the same manner required for amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

Each share of the Company confers an identical voting right and each partner has voting rights commensurate to his shareholding.

The shares are freely transferable among the partners.

Shares may not be transferred to non-partners unless partners representing at least three-quarter of the share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Furthermore it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Law.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

The Company shall have power to redeem its own shares. Such redemption shall be carried out by a unanimous resolution of an extraordinary general meeting of the partner(s), representing the entirety of the subscribed capital of the Company.

### **Art. 7. Management.**

The Company is managed by one or several managers. In case of plurality of managers, the managers constitute a board of managers composed of two classes of managers (A and B).

The manager(s) need not be partners of the Company.

The managers shall be appointed by a resolution of the general meeting of partners taken by simple majority of the votes cast, or, in case of sole partner, by decision of the sole partner which determines their powers, their remuneration

and the duration of their mandate. The general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any manager.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of partners or to the sole partner (as the case may be) fall within the competence of the board of managers.

#### **Art. 8. Representation.**

The signature of the sole manager shall bind the Company. In the case of plurality of managers, the Company shall be bound at any time by the joint signature of a class A manager together with a class B manager or by the joint signature of two managers B for any engagement under an amount previously determined by the board of managers. The board of managers may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be partner(s) or manager(s) of the Company.

The board of managers will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

#### **Art. 9. Procedure.**

In case of plurality of managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet when convened by one manager.

Notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minute of the meeting.

Any such notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Notice can be given to each manager by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax or any other electronic means of communication of each manager.

The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

A majority of managers present in person, by proxy or by representative are a quorum, provided that there is one class A manager and one class B manager present.

Any manager may act at any meeting of managers by appointing in writing or by fax or any other electronic means of communication, another manager as his proxy. A manager may represent more than one manager.

Any and all managers may participate in a meeting of the board of managers by phone, videoconference, or electronic means allowing all persons participating in the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the managers.

Except as otherwise required by these Articles, decisions of the board are adopted by at least a simple majority of the managers present or represented and composed of at least one vote of each class of managers.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers.

In such cases, resolutions or decisions shall be expressly taken, either formulated in writing by circular way, transmitted by ordinary mail, electronic mail or fax, or by phone, teleconferencing or and other suitable telecommunication means.

A written resolution can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The deliberations of the board of managers shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman.

#### **Art. 10. Liability of the managers.**

Any manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

#### **Art. 11. General meetings of partners.**

General meetings of partners are convened by the board of managers, failing which by partners representing more than half of the capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall specify the time and place of the meeting.

If all partners are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any partner may act at any general meeting by appointing in writing another person who need not be partner.

Resolutions at the meetings of partners are validly taken in so far as they are adopted by partners representing more than half of the share capital of the Company.

However, resolutions to amend the Articles shall only be taken by an extraordinary general meeting of partner(s) at a majority in number of partners representing at least three-quarters of the share capital of the Company.

A sole partner exercises alone the powers devolved to the meeting of partners by the provisions of the Law.

As a consequence thereof, the sole partner takes all decisions that exceed the powers of the board of managers.

**Art. 12. Annual general meeting.** An annual general meeting of partners approving the annual accounts shall be held annually, at the latest within six months after the close of the accounting year at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice of the meeting.

**Art. 13. Financial year.** The Company's financial year begins on the 1<sup>st</sup> January and closes on the 31<sup>st</sup> December.

**Art. 14. Annual accounts.** At the end of each financial year, the board of managers will draw up the annual accounts of the Company, which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities.

Each partner may inspect annual accounts at the registered office of the Company.

**Art. 15. Supervision of the company.** If the partners number exceeds twenty-five, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor (commissaire), who may or may not be partner(s).

Each statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of partners following appointment.

At the end of this period, the statutory auditor(s) can be renewed in its/their function by a new resolution of the general meeting of partners.

Where the thresholds of article 215 of the Law of 1989 on the commercial companies are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Notwithstanding the thresholds above mentioned, at any time, one or more qualified auditor may be appointed by resolution of the general meeting of partners or of the sole partner (as the case may be) that shall decide the terms and conditions of his/their mandate.

**Art. 16. Allocation of profits.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued capital.

The general meeting of partners may decide, at the majority vote determined by the Law, that the excess be distributed to the partners proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

**Art. 17. Interim dividends.** Notwithstanding the provisions of article 16 of the Articles and subject to the prior approval or ratification by the general meeting of partners, the board of managers may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or the Articles.

**Art. 18. Winding-up - Liquidation.** The general meeting of partners at the majority vote determined by the Law, or the sole partner (as the case may be) may decide the dissolution and the liquidation of the Company as well as the terms thereof.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of partners or the sole partner (as the case may be) which will specify their powers and determine their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be allocated to the partner(s) proportionally to the shares they hold.

**Art. 19. General provision.** Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

**Art. 20. Transitory measures.** Exceptionally the first financial year shall begin today and end on the 31<sup>st</sup> day of December 2010.

#### *Subscription and Payment*

The one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) shares have been subscribed by INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prenamed.

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

### *Resolutions of the sole associate*

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers devolved to the meeting, passed the following resolutions:

1) Is appointed as manager for an undetermined duration, Manacor (Luxembourg) S.A., a company having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg trade and companies' register under section B number 9098.

2) The Company shall have its registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing person represented as stated hereabove, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set hand and seal in Luxembourg, On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mil dix, le seize novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU**

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 46.448, ici représentée par Madame Wendy PIER-GOLAM, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis du notaire instrumentaire qu'il dresse comme suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme associé ou avec toute personne ou entité qui deviendrait associé de la société par la suite:

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Il est constitué par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Bellday Holding S.à r.l.» (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi»), et les lois du 18 septembre 1933 et 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

**Art. 2. Objet.** L'objet de la Société est l'acquisition d'intérêts de propriété, au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit ainsi que la gestion de ces intérêts de propriété. La Société peut notamment acquérir par voie de souscription, achat ou échange ou par tout autre moyen toutes valeurs, actions et titres/garanties de quelque nature que ce soit en ce compris les obligations, certificats, certificats de dépôt et tous autres instruments et plus généralement tous titres/garanties, instruments financiers émis par une entité privée ou publique quelle qu'elle soit. La Société peut également participer dans la création, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et autres droits de propriété intellectuelle.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de créances et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances négociables. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations à ses filiales, sociétés affiliées et sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut en outre gager, hypothéquer, céder ou de tout autre manière grever tout ou partie de ses actifs. La Société peut en général employer toutes techniques et utiliser tous instruments en relation avec ses investissements en vue de leur gestion optimale, incluant les techniques et instruments en vue de protéger la société contre les risques de crédit, de fluctuation des devises et des taux d'intérêts et autres risques.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions immobilières ou mobilières.

La Société peut encore mener à bien toutes activités commerciales, financières ou industrielles ou toutes transactions aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

**Art. 3. Siège social.** Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés prise dans les conditions requises par les Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou des succursales (permanents ou non) au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou sont imminents, elle pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareille mesure temporaire sera prise et portée à la connaissance des tiers par le conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille)) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un cent) chacune.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des associés adoptée dans les conditions requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.** Chaque part sociale confère un droit de vote identique et chaque associé dispose de droits de vote proportionnels à sa participation au capital social.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée sans l'agrément donné par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social réunis en assemblée générale.

Pour le surplus, les dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales s'appliqueront.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

La Société pourra procéder au rachat de ses propres parts sociales.

Un tel rachat ne pourra être décidé que par une résolution unanime de l'assemblée générale extraordinaire des associés représentant la totalité du capital souscrit de la Société.

**Art. 7. Gérance.** La société sera gérée par au moins un gérant. Dans le cas où plus d'un gérant serait nommé, les gérants formeront un conseil de gérance composé au moins d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

Les gérants peuvent ne pas être associés.

Les gérants sont désignés par décision de l'assemblée générale des associés délibérant à la majorité simple des voix, ou le cas échéant, par décision de l'associé unique qui détermine l'étendue de leurs pouvoirs, leur rémunération et la durée de leur mandat. L'assemblée générale des associés ou le cas échéant, l'associé unique, pourra à tout moment, et ad nutum révoquer et remplacer tout gérant.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés ou le cas échéant à l'associé unique, par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil de gérance.

**Art. 8. Représentation.** Dans le cas d'un gérant unique, la seule signature de ce gérant liera la Société. Dans le cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée par la signature collective d'un gérant de classe A et un gérant de classe B ou par la signature conjointe de deux gérants de classe B pour tout engagement inférieur à un montant préalablement déterminé par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, lequel peut ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société.

Le conseil de gérance détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/ leurs mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 9. Procédure.** En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisit parmi ses membres un président. Il peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement gérant, qui est responsable de la rédaction du procès-verbal de réunion du conseil de gérance ou pour d'autres fins telles que spécifiées par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunit sur convocation de l'un d'entre eux.

Une convocation à une réunion du conseil de gérance devra être adressée à chacun des gérants avant la date fixée pour cette réunion, sauf urgence, dont la nature devra alors figurer dans le procès-verbal de réunion.

Toute convocation devra spécifier l'heure, le lieu et l'ordre du jour de la réunion.

Convocation peut être adressée à chaque gérant oralement, par écrit, télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié.

Il peut être renoncé à la convocation par consentement écrit, par télécopie ou tout autre moyen électronique de communication approprié de chaque gérant.

La réunion est valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou dûment représentés.

Deux gérants présents en personne, par procuration ou par mandataire forment le quorum, avec au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B.

Chaque gérant peut prendre part aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant pour le représenter. Un gérant peut représenter plus d'un gérant.

Tout gérant peut assister à une réunion du conseil de gérance par téléphone, vidéoconférence, ou tout autre moyen de télécommunication approprié permettant à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre en même temps. Une telle participation à une réunion est réputée équivalente à une participation en personne à une réunion des gérants.

Sauf dispositions contraires des Statuts, les décisions du conseil de gérance sont adoptées par majorité simple des gérants, présents ou représentés composée au moins par une voie de chaque catégorie de gérants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Dans ce cas, les résolutions ou décisions sont expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication approprié.

Une résolution écrite peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents séparés ayant le même contenu.

Les délibérations du conseil de gérance sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Un gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire de la Société, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 11. Assemblées générales des associés.** Les assemblées générales des associés sont convoquées par le conseil de gérance ou, à défaut, par des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque associé. Toutes les convocations doivent spécifier la date et le lieu de l'assemblée.

Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit un tiers qui peut ne pas être associé.

Les résolutions ne sont valablement adoptées en assemblées générales que pour autant qu'elles soient prises par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Un associé unique exerce seul les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la Loi.

En conséquence, l'associé unique prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du conseil de gérance.

**Art. 12. Assemblée générale annuelle.** Une assemblée générale des associés se réunira annuellement pour l'approbation des comptes annuels, au plus tard dans les six mois de la clôture de l'exercice social, au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

**Art. 13. Exercice social.** L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre.

**Art. 14. Comptes annuels.** A la clôture de chaque exercice social, le conseil de gérance établira les comptes annuels qui contiendront l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives.

Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

**Art. 15. Surveillance de la société.** Si le nombre des associés excède vingt-cinq, la surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s), qui peut ne pas être associé.

Chaque commissaire sera nommé pour une période expirant à la date de l'assemblée générale des associés suivant sa nomination.

A l'expiration de cette période, le(s) commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonction(s) par une nouvelle décision de l'assemblée générale des associés.

Lorsque les seuils fixés par l'article 215 de la loi de 1989 sur les sociétés commerciales seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant par l'associé unique, parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Nonobstant les seuils ci dessus mentionnés, à tout moment, un ou plusieurs réviseurs peuvent être nommés par résolution de l'assemblée générale des associés ou le cas échéant de l'associé unique, qui décide des termes et conditions de son/leurs mandat(s).

**Art. 16. Répartition des bénéfices.** L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés peut décider, à la majorité des voix telle que définie par la Loi, de distribuer au titre de dividendes le solde du bénéfice net entre les associés proportionnellement à leurs parts sociales, ou de l'affecter au compte report à nouveau ou à un compte de réserve spéciale.

**Art. 17. Dividende intérimaire.** Nonobstant les dispositions de l'article seize des Statuts, et sous réserve d'une approbation préalable ou ratification de l'assemblée générale des associés, le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social sur base d'un état comptable duquel il devra ressortir que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

**Art. 18. Dissolution – Liquidation.** L'assemblée générale des associés, statuant à la majorité des voix telle que fixée par la Loi, ou le cas échéant l'associé unique peut décider la dissolution ou la liquidation de la Société ainsi que les termes et conditions de celle-ci.

La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés ou l'associé unique, le cas échéant, qui détermine leurs pouvoirs et rémunérations.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés proportionnellement à leur participation.

**Art. 19. Disposition générale.** Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

**Art. 20. Disposition transitoire.** Exceptionnellement le premier exercice commencera le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

#### *Souscription et Libération*

INTERNATIONAL PYRAMIDE HOLDINGS (LUXEMBOURG) S.A., prénommée, a souscrit un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales.

Toutes les parts souscrites ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cent euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, la comparante précitée, représentant la totalité du capital social, exerçant les pouvoirs de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

1) Est nommée gérante pour une durée indéterminée Manacor (Luxembourg) S.A., une société constituée selon les lois de Luxembourg ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au registre de commerce et de sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 9098.

2) Le siège social de la Société est établi à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, es qualités qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: W. Piergolam, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 17 novembre 2010. Relation: RED/2010/1698. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155839/418.

(100179891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Biraghi Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 47.146.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 11 2010.

Pour: BIRAGHI LUXEMBOURG S.A.

Société anonyme Lolding

Experta Luxembourg

Société anonyme

Isabelle MARECHAL-GERLAXHE / Christelle Domange

Référence de publication: 2010155840/15.

(100180314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Cegetel Holdings II B.V., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 18.450,00.**

Siège de direction effectif: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 92.502.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 24 novembre 2010*

Les mandats des gérants suivants ont été renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle devant se tenir en 2011 en relation avec les comptes de l'exercice social prenant fin au 31 mars 2011:

- Monsieur Paul FELIX, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, gérant ayant pouvoir de signature A,
- Monsieur Pierre METZLER, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant ayant pouvoir de signature B,
- Monsieur François BROUXEL, demeurant professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, gérant ayant pouvoir de signature B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155869/18.

(100180135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Ideal Standard International Americas Holding, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 135.004.

En date du 4 octobre 2010, l'associée unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

De nommer

- Monsieur Patrick Lebreton, né le 5 février 1968, à Paris, France ayant comme adresse professionnelle Devonshire House, Mayfair Place, London W1J 8AJ, Angleterre, en tant que nouveau gérant de la Société avec effet immédiat et à durée indéterminée.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la société est désormais composé des personnes suivantes:

Madame Ailbhe JENNINGS

Monsieur Steven BARNES

Monsieur Walid SARKIS

Monsieur Edward John HAN

Monsieur Patrick LEBRETON

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155973/21.

(100180149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Cliffs International Lux I, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 33.092.466,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.854.

---

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet immédiat

2. nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 22 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155872/15.

(100180321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Cliffs International Lux II, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 32.871.300,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 118.956.

---

Par résolutions signées en date du 15 octobre 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Xavier Pauwels, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de Gérant avec effet immédiat

2. nomination de René Beltjens, avec adresse professionnelle au 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg au mandat de Gérant avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 15 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155873/15.

(100180322) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Résidence Magellan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 156.895.

---

**STATUTS**

L'an deux mille dix, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

1.- La société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé "IMMO FUTURE S.A.", établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85918,

ici représentée par:

- Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx,

agissant en sa qualité d'administrateur-délégué de ladite société, et

- Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant à L-8255 Mamer, 54, rue Mont-Royal,

agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société,

avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par leur signature conjointe.

2.- La société anonyme "M-F LUX S.A.", établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85643,

ici représentée par:

- Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx,

agissant en sa qualité d'administrateur de ladite société, et

- Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant à L-8255 Mamer, 54, rue Mont-Royal,

agissant en sa qualité de directeur technique de ladite société,

avec pouvoir de l'engager valablement en toutes circonstances par leur signature conjointe.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de "Résidence Magellan S.A.".

Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée.

**Art. 2.** La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la gestion, la gérance et la mise en valeur d'immeubles, la promotion immobilière au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a en outre pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) représenté par DIX MILLE (10.000) actions d'une valeur nominale de TROIS EUROS DIX CENTS (€ 3,10-) chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titre unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul actionnaire, celui-ci est dénommé «associé unique».

**Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Lorsque la société ne comporte qu'un seul administrateur, celui-ci est dénommé «administrateur unique».

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent chargé de l'exécution de cette mission au nom et pour le compte de la personne morale.

**Art. 5.** Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président, en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télécopieur, télégramme ou e-mail, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, e-mail ou télécopieur.

En cas de pluralité d'administrateurs, les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

**Art. 6.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 7.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 8.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

**Art. 9.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit, le premier lundi du mois de juin à 15.00 heures à Esch-sur-Alzette, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 10.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Le conseil d'administration, et les commissaires sont en droit de convoquer l'assemblée générale. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois, lorsque des actionnaires représentant le dixième du capital les en requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale. Cette demande est adressée au siège social par lettre recommandée cinq jours au moins avant la tenue de l'assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

**Art. 11.** L'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

**Art. 12.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2011.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire les actions comme suit:

1.- La société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé "IMMO FUTURE S.A.", six mille six cent soixante-six actions . . . . .	6.666
2.- La société anonyme "M-F LUX S.A.", trois mille trois cent trente-quatre actions . . . . .	3.334
TOTAL: dix mille actions . . . . .	10.000

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (€ 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de € 1.000,-.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et à l'instant les comparants ont pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui de commissaire à un.

#### *Deuxième résolution*

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

1.- La société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé "IMMO FUTURE S.A.", établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85918, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx;

2.- Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx;

3.- Monsieur Paulo Carlos DOMINGUES CARMO, agent immobilier, né le 17 octobre 1974 à Differdange, demeurant à L-8255 Mamer, 54, rue Mont-Royal.

#### *Troisième résolution*

Est appelée aux fonctions de commissaire:

- BUREAU MODUGNO S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-3313 Bergem, 130, Grand-Rue, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 35889.

#### *Quatrième résolution*

Les mandats de l'administrateur et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2016.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Faisant usage de la faculté offerte par l'article 5 des statuts. L'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société:

La société anonyme "AGENCE IMMOBILIERE DU FUTURE S.A.", en abrégé "IMMO FUTURE S.A.", établie et ayant son siège social à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 85918, qui conformément à l'article 51bis de la loi du 25 août 2006 modifiant la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, a désigné pour l'exécution de cette mission son représentant permanent Monsieur Antonio José DA FONSECA, agent immobilier, né le 19 mai 1968 à Resende (P), demeurant à L-3521 Dudelange, 37, rue Karl Marx, laquelle pourra engager la société sous sa signature individuelle, dans le cadre de la gestion dans sons sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

#### *Sixième résolution*

Le siège social est fixé à L-4081 Esch-sur-Alzette, 46, rue Dicks.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec moi, notaire, la présente minute.

Signé: A.J. Da Fonseca, P.C. Domingues Carmo, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 novembre 2010. Relation: EAC/2010/14547. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 26 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156831/186.

(100180722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

**Corporate Operational Strategies, Société Anonyme.**

Siège social: L-8280 Kehlen, 33A, rue de Mamer.

R.C.S. Luxembourg B 40.758.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010155875/10.

(100179783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Cadogan C1 S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 148.566.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155877/9.

(100180256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Shamil Real Estate Financing S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 135.338.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale  
des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2010:*

- *Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, président du conseil d'administration,

2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B-6780 Messancy, 38, rue du Castel, administrateur,

3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

- *Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire (ancien. Dupont, Koevoets & Co), réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg, 22B3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour Shamil Real Estate Financing S.A.*

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2010157065/27.

(100179763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Cadogan Racing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 149.717.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155878/9.

(100180257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**EuroZone Financing Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 91.721.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2010:*

*- Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B- 6780 Messancy, 38 rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6 rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*- Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire (ancien. Dupont, Koevoets & Co), réviseurs d'entreprises, avec siège social à B- 1932 Zaventem, Lozenberg 22b3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour EuroZone Financing Company S.A.*

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2010157017/26.

(100179753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Consult Immo SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 107.229.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010155891/10.

(100180114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Editfin S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 97.443.

L'an deux mil dix, le onze novembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme de droit luxembourgeois EDITFIN S.A., une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 25, Avenue de la Liberté, inscrite au R.C.S. à Luxembourg sous la section B et le n°97.443. La société a été constituée en date du 21 novembre 2003, par acte devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 20 du 7 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés en date du 8 décembre 2003 par acte devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 78 du 21 janvier 2004. Les statuts ont été modifiés en date du 9 avril 2008 par acte devant Maître Jacques DELVAUX, publié au Mémorial, recueil Spécial des Sociétés et Associations C numéro 1358 du 3 juin 2008.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Hugues DOUBET, maître en droit, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le président désigne comme secrétaire Madame Annick BRAQUET, employée privée, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc HUBERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-1471 Luxembourg, 412F route d'Esch.

Le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence qui, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

1. Décision de mettre en liquidation la Société Anonyme EDITFIN S.A.
2. Nomination d'un Liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Transfert du siège social au 412F route d'Esch L-1471 Luxembourg.
4. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'Assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les actionnaires décident la dissolution et la mise en liquidation de la société EDITFIN S.A., avec effet à partir de ce jour.

*Deuxième résolution*

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de nommer en qualité de liquidateur:

Fiduciaire F. WINANDY & ASSOCIES S.A., avec siège social à L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Troisième résolution*

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société au 412F Route d'Esch L-1471 Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-H. DOUBET, A. BRAQUET, M. HUBERT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 novembre 2010. Relation: LAC/2010/51219. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155924/65.

(100180385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Ikopart 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 88.490.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010155974/11.

(100180118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Entreprise de peinture ZORN, Luxembourg, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4023 Esch-sur-Alzette, 80, rue Jean-Pierre Bausch.

R.C.S. Luxembourg B 14.222.

Société à responsabilité limitée constituée suivant acte reçu par Maître Lucien-Jean-Mathias SCHUMAN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 1<sup>er</sup> octobre 1976, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 267 du 29 novembre 1976; actes modificatifs reçus par Maître Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 30 du 29 janvier 1991, et en date du 16 novembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 503 du 29 mars 2002; acte de dissolution et de mise en liquidation reçu par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Capellen, en date du 7 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C no 1091 du 6 juin 2006.

Les comptes annuels finals de liquidation au 31 octobre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Entreprise de peinture ZORN, Luxembourg s.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Signature

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2010156401/22.

(100180192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Fabula Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 91.633.

L'an deux mille dix,

le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg), s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société «FABULA FINANCE S.A.» (la «Société»), une société anonyme, établie et ayant son siège social au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 91 633,

constituée suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné en date du 31 janvier 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 270 du 13 mars 2003.

Les statuts de la Société ne furent jamais depuis son acte de constitution.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, demeurant professionnellement à Belvaux (Luxembourg).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Stéphane LOMBARDI, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de NEUF CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (945'000.-EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, à un montant de NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (977'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital une fois réalisé, divisé en neuf mille sept cent soixante-dix (9'770) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, par la création et l'émission de NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (9'450) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, chaque action avec les mêmes droits et privilèges que les actions existantes et conférant droit à des dividendes à partir du jour de la présente assemblée générale extraordinaire.

2.- Souscription par l'actionnaire existant, Monsieur Vito SONZOGNI, demeurant Via Costituzione 23, I-24128 Bergamo, de toutes les NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (9'450) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.-EUR) chacune et libération intégrale de chaque nouvelle action moyennant abandon d'un montant de NEUF CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (945'000.- EUR) d'une partie de sa créance qu'il possède contre la Société.

3.- Modification afférente de l'article CINQ (5) premier alinéa des statuts de la Société pour le mettre en concordance avec l'augmentation de capital réalisée.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de NEUF CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (945'000.- EUR) afin de le porter de son montant actuel de TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.- EUR) divisé en trois cent vingt (320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, à un montant de NEUF CENT SOIXANTE-DIX-SEPT MILLE EUROS (977'000.- EUR) qui sera, après cette augmentation de capital une fois réalisé, divisé en neuf mille sept cent soixante-dix (9'770) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

*Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE, en conséquence directe de cette décision d'augmenter le capital social souscrit, d'émettre NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (9'450) actions nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes donnant les mêmes droits et avantages que les actions existantes et participant aux bénéfices à partir du jour de cette assemblée générale extraordinaire, à souscrire et à libérer intégralement par l'apport en nature consistant en la transformation en capital d'une partie d'une créance d'un montant de NEUF

CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (945'000.- EUR) que l'actionnaire existant, Monsieur Vito SONZOGNI, demeurant Via Costituzione 23, I-24128 Bergamo détient sur la Société «FABULA FINANCE S.A.».

*Troisième résolution*  
*Souscription*

Et à l'instant est intervenue:

Madame Sophie ERK, préqualifiée,

agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour le compte du seul souscripteur, Monsieur Vito SONZOGNI, prénommé, aux termes d'une procuration lui donnée à Bergamo (Italie), le 26 octobre 2010, dont mention ci-avant.

Laquelle intervenante, agissant ès-qualités, après avoir reçu lecture de tout ce qui précède, a déclaré avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la société anonyme dénommée «FABULA FINANCE S.A.», et a déclaré vouloir souscrire au nom et pour le compte de Monsieur Vito SONZOGNI, prêté, à NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (9'450) actions nouvellement émises, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

*Libération*

L'intervenante préqualifiée a libéré intégralement les NEUF MILLE QUATRE CENT CINQUANTE (9'450) actions nouvellement souscrites par Monsieur Vito SONZOGNI, par apport en nature à la Société «FABULA FINANCE S.A.» consistant en une partie de sa créance certaine, liquide et exigible d'un montant de NEUF CENT QUARANTE-CINQ MILLE EUROS (945'000.- EUR) que l'actionnaire et même souscripteur Monsieur Vito SONZOGNI possède encore à l'heure actuelle contre la Société «FABULA FINANCE S.A.».

L'apport et transformation en capital de la créance précitée a fait l'objet d'un rapport établi préalablement à l'augmentation de capital par la société «H.R.T. REVISION S.A.» réviseur d'entreprises, établie et ayant son siège social au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, lequel rapport établi le octobre 2010, par Monsieur Dominique RANSQUIN, réviseur d'entreprises, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée par la loi du 24 avril 1983, conclut comme suit:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale de l'apport ne correspond pas au moins à 9.450 actions d'une valeur nominale de EUR 100.- de FABULA FINANCE S.A. à émettre en contrepartie.»

Le rapport, après signature «ne varietur» par tous les membres du bureau et par le notaire instrumentant, demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

L'augmentation de capital ci-avant décidée se trouvant ainsi réalisée, l'assemblée générale extraordinaire modifie le premier alinéa de l'article CINQ (5) des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 5. (premier alinéa).**

«Le capital social souscrit est fixé à NEUF CENT SOIXANTE-DIXSEPT MILLE EUROS (977'000.- EUR) divisé en neuf mille sept cent soixante-dix (9'770) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

*Déclaration - Frais*

Le notaire rédacteur de l'acte déclare en application de l'article 32-1 de la loi sur les sociétés, telle que modifiée, avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la dite loi.

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, est évalué sans nul préjudice à la somme de deux mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, plus personne ne demandant la parole, le Président clôture l'assemblée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, les comparants et tous les actionnaires en personne ou par mandataire, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. ERK, B.D. KLAPP, S. LOMBARDI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 09 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13584. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010155939/118.

(100179609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Ikopart 2, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 100.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2010155975/11.

(100180119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Immo AL 33, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 95.460.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155976/9.

(100180258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Immo AL 35/37, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 95.447.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155977/9.

(100180259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 52.120.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.  
R.C.S. Luxembourg B 150.615.

**EXTRAIT**

Par résolutions écrites du 29 octobre 2010, l'associé unique de la Société, la société Setfirst Limited, ayant son siège social à GSK House, 980, Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni, a décidé:

- de prendre acte de la démission, avec effet au 5 octobre 2010, de M. Jorge Perez Lozano et de M. Robert Jan Schol, ayant tous deux leur adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, de leurs fonctions respectives de gérants de la Société; et

- d'approuver la nomination, avec effet au 5 octobre 2010, de (i) M. Georges Dassonville, né le 2 janvier 1949 à Falisolle, Belgique et demeurant au 23, rue des Vanneaux, B-5020 Suarlee, Belgique et de (ii) M. Denis Maurice Dubru, né le 16 juin 1961 à Bastogne, Belgique et demeurant au 22, Entrée Jacques, B-5030 Gembloux, Belgique, en qualité de nouveaux gérants de la Société et pour une durée indéterminée.

Suite à ces résolutions de l'associé unique de la Société, le conseil de gérance de celle-ci se compose comme suit:

- Monsieur Georges Dassonville; et
- Monsieur Denis Maurice Dubru.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2010.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2010156082/25.

(100180153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Immo PDP4, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.  
R.C.S. Luxembourg B 95.542.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2010155978/9.  
(100180260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Intensum Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1370 Luxembourg, 70, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 108.334.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Mandataire*

Référence de publication: 2010155989/11.

(100180176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Interbois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155990/12.

(100180166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Bla Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 97.521.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2009 tenue à 9.00 heures le 7 Juin 2010*

*Extrait des résolutions*

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur - délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

*administrateurs:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- Mme Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*administrateur délégué:*

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;

*commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd., IBC 185200, Rosenbergstrasse 1, CH-8304 Wallisellen Zürich;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Aucun autre point n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare l'assemblée générale ordinaire close à 9.45 heures.

Référence de publication: 2010156987/22.

(100179787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Interbois S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6562 Echternach, 107, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 32.242.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155991/12.

(100180167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Mayriwa S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Mayriwa).**

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.  
R.C.S. Luxembourg B 53.257.

L'an deux mille dix, le quatre novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding «MAYRIWA», ayant son siège social au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 53257, constituée suivant acte notarié en date du 7 décembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 94 du 23 février 1996. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 16 février 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1110 du 8 juin 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Stéphanie GRISIUS, M. Phil. Finance B. Sc. Economics, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Virginie MICHELS, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Nathalie GAUTIER, employée privée, demeurant professionnellement au 6, rue Adolphe, L1116 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

- Modification de l'article 4 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

- Modification de la dénomination sociale de la société en MAYRIWA S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1<sup>er</sup> des statuts.

- Modification de l'article 21 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la loi du 25 août 2006.

- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'objet social de la Société comme suit:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en «MAYRIWA S.A.-SPF».

#### *Troisième résolution*

En conséquence des deux résolutions précédentes, l'article 1<sup>er</sup>, l'article 4 et l'article 21 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 1<sup>er</sup>** . Il existe une société de gestion de patrimoine familial sous la forme d'une société anonyme sous la dénomination de «MAYRIWA S.A.- SPF».”

« **Art. 4.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale. La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

« **Art. 21.** La loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 6, l'article 12 et l'article 16 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 6. (Premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire. Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.»

« **Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.»

« **Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième du capital social.»

L'assemblée décide de supprimer purement et simplement la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: S. GRISIUS, V. MICHELS, N. GAUTIER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 08 novembre 2010. Relation: EAC/2010/13518. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

Référence de publication: 2010156042/103.

(100179585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Intercone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 41.408.

—  
*Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 21.10.2010*

Siège social:

Le Conseil d'Administration a décidé de transférer le siège social de la société au L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri, avec effet au 1<sup>er</sup> novembre 2010.

Luxembourg, le 21 octobre 2010.

Référence de publication: 2010155992/12.

(100180011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**International Trade Donaim S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 18-20, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 139.573.

—  
Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010155994/12.

(100180168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

—  
Les comptes annuels au 31/03/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010155995/9.

(100180190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Seldom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 73.950.

—  
Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 novembre 2010 que Monsieur John SEIL a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société SELDOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73 950, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 novembre 2010 que Monsieur Thierry FLEMING a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société SELDOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73 950, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 novembre 2010 que Monsieur Reno Maurizio TONELLI a démissionné de son mandat d'administrateur du conseil d'administration de la société SELDOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73 950, avec effet immédiat.

Il résulte d'une lettre de démission datée du 19 novembre 2010 que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat en tant que commissaire aux comptes de la société SELDOM S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 73 950, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 19 novembre 2010.

BDO Tax et Accounting

Référence de publication: 2010156146/21.

(100180209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Infrabiz Holdings S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.081.

L'an deux mille dix, le quinze novembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

**A COMPARU:**

Monsieur Fons MANGEN, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck, (ci-après "le mandataire");

agissant en sa qualité de mandataire spécial du conseil d'administration de la société anonyme "INFRABIZ HOLDINGS S.A.", ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 9B, Boulevard Prince Henri, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 99.081, constituée suivant acte reçu le 5 février 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 352 du 30 mars 2004;

en vertu d'un pouvoir conféré par décision du conseil d'administration, prise en sa réunion du 8 novembre 2010;

un extrait du procès-verbal de la dite réunion, après avoir été signé ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte avec lequel il sera formalisé.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que le capital social de la société anonyme "INFRABIZ HOLDINGS S.A.", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 31.000,-(trente et un mille Euros), représenté par 3.100 (trois mille cent) actions de EUR 10,-(dix Euros) chacune.

II.- Qu'aux termes de l'article 6 (six) des statuts, le capital autorisé de la société a été fixé à EUR 5.000.000,-(cinq millions d'Euros) et le conseil d'administration a été autorisé à décider, ce depuis le 30 avril 2010 et jusqu'à la date du 30 avril 2015, de procéder à la réalisation de cette augmentation de capital, l'article 5 (cinq) des statuts se trouvant alors modifié de manière à correspondre à l'augmentation de capital intervenue.

III.- Que le conseil d'administration, en sa réunion du 8 novembre 2010 et en conformité des pouvoirs à lui conférés aux termes de l'article 6 (six) des statuts, a réalisé une augmentation du capital social dans les limites du capital autorisé à concurrence de EUR 2.219.000,-(deux millions deux cent dix-neuf mille Euros), en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de EUR 31.000,-(trente et un mille Euros) à EUR 2.250.000,-(deux millions deux cent cinquante mille Euros), par la création et l'émission de 221.900 (deux cent vingt et un mille neuf cents) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,(dix Euros) chacune, à souscrire et à libérer intégralement en numéraire et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions anciennes.

IV.- Que le conseil d'administration a accepté la souscription de la totalité des actions nouvelles par l'actionnaire unique.

V.- Que les 221.900 (deux cent vingt et un mille neuf cents) actions nouvelles ont été souscrites par le souscripteur prédésigné et libérées intégralement en numéraire par versement à un compte bancaire au nom de la société "INFRABIZ HOLDINGS S.A.", prédésignée, de sorte que la somme de EUR 2.219.900,-(deux millions deux cent dix-neuf mille Euros) a été mise à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscription et libération.

VI.- Que suite à la réalisation de cette augmentation dans les limites du capital autorisé, l'article 5 (cinq) des statuts est modifié en conséquence et a désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit est fixé à EUR 2.250.000,-(deux millions deux cent cinquante mille Euros), représenté par 225.000 (deux cent vingt-cinq mille) actions d'une valeur nominale de EUR 10,-(dix Euros) chacune."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trois mille six cents Euros.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. Mangen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 17 novembre 2010. Relation: LAC/2010/50545. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Référence de publication: 2010155985/52.

(100180002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Invensys European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: GBP 341.705.296,66.**

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 65.165.

*Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 24 novembre 2010*

L'associé unique a décidé de renouveler les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 mars 2011:

1. Monsieur François BROUXEL, demeurant 69, Boulevard de la Pétrusse à L- 2320 Luxembourg: gérant;
2. Monsieur Michael MCDONALD, demeurant 162, route de Luxembourg à L- 4973 Dippach: gérant;
3. Monsieur Stephen MCDONNELL, demeurant 4A, Lower Street à GB-S68 7RJ Thriplow, Royston, Hertfordshire: gérant.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 25 novembre 2010.

Référence de publication: 2010155996/17.

(100180194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Shamil Real Estate Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1525 Luxembourg, 3, rue Alexandre Fleming.

R.C.S. Luxembourg B 135.337.

*Extrait des résolutions de l'assemblée générale  
des actionnaires tenue en date du 4 novembre 2010:**- Conseil d'administration:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu les membres suivants du conseil d'administration:

- 1) Monsieur Ziad Rawashdeh, administrateur de sociétés, demeurant à Grand-Saconnex, Genève, Suisse, 14, Chemin des Massettes, président du conseil d'administration,
- 2) Monsieur Ali Feqqoussi, employé privé, demeurant à B-6780 Messancy, 38, rue du Castel, administrateur,
- 3) Madame Lucy Dupong, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, 4-6, rue de la Boucherie, administrateur.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

*- Commissaire:*

L'assemblée générale des actionnaires a réélu comme commissaire la société RSM Interfiduciaire (ancien. Dupont, Koevoets & Co), réviseurs d'entreprises, avec siège social à B-1932 Zaventem, Lozenberg, 22B3.

Le mandat du commissaire prendra fin lors de la clôture de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2011, statuant sur les comptes de l'exercice 2010.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

*Pour Shamil Real Estate Investment S.A.*

Par mandat

Lucy DUPONG

Référence de publication: 2010157066/27.

(100179758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

**Inversiones Viso S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 50.558.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *INVERSIONES VISO S.A.*  
Intertrust (Luxembourg) S.A.  
Référence de publication: 2010155997/11.  
(100180291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Jesté A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-1747 Luxembourg, 40, Op der Heed.  
R.C.S. Luxembourg B 75.678.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010156001/10.  
(100179605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

**Joliu S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix.  
R.C.S. Luxembourg B 46.191.

---

DISSOLUTION

L'an deux mille dix,  
Le quatre novembre,  
Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

Monsieur Josep OLIU-CREUS, économiste, demeurant à E08328 Alella, Crer Riera Coma Clara, 1,  
ici représenté par Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg,  
15, boulevard Roosevelt,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 30 juillet 2010,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ledit comparant, représenté comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "JOLIU S.A.", avec siège social à L1371 Luxembourg, 223, Val Sainte Croix, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, de résidence à Luxembourg, en date du 15 décembre 1993, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 107 du 23 mars 1994, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 22 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 336 du 24 juillet 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 1<sup>er</sup> décembre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 146 du 1<sup>er</sup> avril 1995, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 15 février 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 251 du 21 mai 1996, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 13 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 146 du 25 mars 1997, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 15 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 218 du 7 avril 1998, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 13 mars 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 499 du 13 juillet 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 8 septembre 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 61 du 19 janvier 2000, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 20 mars 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1173 du 15 décembre 2001, modifiée suivant acte reçu par le notaire Jean-Paul HENCKS, prénommé, en date du 22 avril 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 624 du 10 juin 2003, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 11 avril 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1254 du 29 juin 2006, modifiée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 31 mai 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1522 du 21 juillet 2007, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 46.191.

Que le capital de ladite société est à ce jour de sept millions neuf cent mille euros (EUR 7.900.000,00), représenté par trente-et-un mille six cents (31.600) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,00) chacune.

Que Monsieur Josep OLIU-CREUS, prénommé, est devenu successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "JOLIU S.A. ".

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que Monsieur Josep OLIU-CREUS, prénommé, se nomme liquidateur de la société et déclare qu'il a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Que Monsieur Josep OLIU-CREUS, prénommé, déclare que la société "JOLIU S.A." a perdu l'intégralité de son capital social.

Qu'en conséquence, la société "JOLIU S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que le comparant, représenté comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du registre d'actionnaires, des certificats d'actions nominatives et d'une action au porteur.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant du comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Kirsch, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 05 novembre 2010. Relation LAC / 2010 / 48811. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme.

Luxembourg, le 24 novembre 2010.

Référence de publication: 2010156003/65.

(100179288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2010.

---

#### **Oeno-Invest Advisory S.C.P.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 144.557.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des actionnaires, en date du 08 novembre 2010:*

- les actionnaires prennent note que le représentant permanent de la société Oeno-Invest Advisory S.A. est, Monsieur Koenraad Van Der Borght, né le 14/07/1963 à Roeselare (Belgique), demeurant à L-8325 Capellen, 100 rue de la Gare, depuis le 26 janvier 2009, date de la nomination de la société Oeno-Invest Advisory S.A. au poste de gérant;

- les actionnaires acceptent la démission d'Alpha Expert S.A. de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat;

- les actionnaires nomment Madame Sylvianne Claude, née le 29 juillet 1970 à Libramont (Belgique), résidant professionnellement au 98 rue de la Gare à L-8325 Capellen comme nouveau membre du conseil de surveillance de la société pour une période de 4 ans jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156802/17.

(100181278) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---

#### **Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8041 Strassen, 124A, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 45.349.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010156805/9.

(100180522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 novembre 2010.

---